

## COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) du 9 Octobre 2024

### Points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu des CSA du 23/05/2024 et du 20/06/2024
- Point d'information sur la situation de l'établissement
- Campagne d'emploi second degré
- Prime d'intéressement des lauréats ERC et lauréats d'autres prix et positions d'Excellence
- Questions diverses

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF

M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,

M. DULION Philippe, Directeur Général des Services

M. EDART Cédric, Directeur Général des Services de l'INSA HdF

M. DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines,

Pour le SGEN CFDT, M. HENON Pierre, Mme BRISÉ Sophie, Mme DAIFI Nabilla

Pour UNSA EDUCATION avec le SNPTES, M. REVAUX Thierry, M. DUBOC Jean-Philippe

Pour la FSU, M. URBANIAK Rodolphe, M. ARNAL Thierry, Mme LEMAIRE Christelle

Mme DAIFI Nabilla est nommée secrétaire adjoint de séance.

*Le quorum est atteint, la séance débute à 9h45.*

- Approbation du compte rendu des CSA du 23/05/2024 et du 20/06/2024

Aucune remarque n'a été formulée sur les deux comptes-rendus.

*Avis : Favorable à l'unanimité*

- Point d'information sur la situation de l'établissement

M. ARTIBA constate que l'établissement dispose à ce jour d'une situation financière saine, ce qui n'est pas le cas de 45 universités qui présentent un résultat déficitaire. Cependant, le ministère a annoncé une baisse des subventions sur les projets de recherche alors qu'il s'agissait d'une des principales sources de revenus de l'université sur les 8 dernières années.

Pour ne pas impacter à long terme la soutenabilité de l'université, une réponse structurelle est nécessaire. L'université a été dans une phase de développement et a ouvert beaucoup de formations (51.5 % heures non statuaires contre 48.5 % d'heures statutaires), -or certaines formations n'atteignent pas un niveau suffisant d'étudiants à l'heure actuelle. Il est donc nécessaire que les composantes fassent un choix en collaboration avec la gouvernance et les instances afin de rendre les programmes plus attractifs.

Le gouvernement a insisté sur le fait de répondre aux besoins locaux (formations orientées vers un besoin local) et a annoncé la diminution de l'apprentissage afin qu'il soit d'avantage ciblé.

L'établissement doit donc faire face et profiter de l'accréditation afin de proposer des réponses adéquates.

Par ailleurs M. ARTIBA annonce que l'HCERES a émis un rapport positif pour une sortie en tant que grand établissement.

L'IT2S étant une réponse aux recommandations expresses de la sortie de l'expérimentation de l'établissement par l'HCERES, un département transversalités, un département STAPS et un département santé ont donc été créés.

Le département santé de l'IT2S est entré en collaboration avec le centre hospitalier de Valenciennes et propose des formations paramédicales sous la direction de M. BARBIER Franck, vice-président. Un partenariat avec Toyota, leader du manufacturing est également prévu. Le département STAPS apporte quant à lui, une aura internationale notamment avec le sport au niveau olympique.

M. ARTIBA, annonce également que l'alliance européenne EUNICE a intégré pour la première fois un partenaire non européen (UM6P - Université Mohammed VI Polytechnique - Maroc) et qu'il la présidera dès le mois prochain durant 2 ans sous la direction de M. DUBOIS. Une visite est prévue le 14 novembre afin d'établir une collaboration avec l'université et le CH de Valenciennes.

M. URBANIAK, s'interroge sur la fermeture de certaines formations. Un retour sera-t-il fait prochainement ? Un plan de réduction sera-t-il adopté concernant les heures statutaires ?

M. ARTIBA répond qu'un retour sera fait, des collègues informaticiens ont confirmé le surnombre des formations voire même des doublons entre celles de l'INSA et de l'IUT. Une mutualisation est nécessaire car même si l'établissement n'est pas en déficit, la décision du ministère en matière budgétaire reste inconnue. Une réduction des heures statutaires sera faite après analyse par les responsables pédagogiques mais il n'y aura pas de diminution de primes et le personnel ne sera pas touché.

M. URBANIAK se demande si un retour sera fait lors du prochain CSA quant aux formulations de l'HCERES sur le dossier d'évaluation.

M. ARTIBA confirme qu'un retour sera fait, que tous les indicateurs sont positifs et que l'université a été plus loin que ce qui a été promis. Un travail remarquable a été fait notamment à l'ISH et à l'INSA HdF.

M. URBANIAK demande s'il est possible d'avoir un retour sur les moyens humains déployés à l'IT2S.

M. DULION répond qu'il était nécessaire que des postes de secrétaires pédagogiques soient transférés et entourés par des postes stratégiques (finances, coordination, communication) pour le bon fonctionnement de l'IT2S. Il ne s'agit pas d'un nouveau système mais plutôt d'une réorientation du personnel existant dans l'établissement. Les agents de l'INSA HdF ont été sollicités puis transférés et un appel à candidature a été fait sur les postes vacants. L'IT2S dispose d'un effectif suffisant sur les métiers principaux, mais des postes seront renforcés d'ici la fin de l'année civile (relations avec les entreprises et relations internationales). L'université devait répondre au challenge de l'HCERES et du ministère. Une organisation va être votée et un réajustement sera peut-être nécessaire.

M. URBANIAK remarque que les transferts de postes auraient dû être évoqués lors des entretiens professionnels, ce qui n'a pas été fait faute de temps. Cependant, certains postes ont été pourvus sans publication, notamment le poste de responsable des secrétariats pédagogiques.

M. DULION répond qu'il fallait avoir un degré de réactivité pour postuler. Il y a peut-être eu une erreur quant à la publication du poste et une vérification sera effectuée.

M. EDART ajoute qu'il existe également un poste de responsable au niveau de l'ISH et aucun agent n'a postulé. Il précise que les entretiens professionnels ont été fait avant la décision d'intégrer l'IT2S et qu'un entretien à tout de même été réalisé à posteriori avec les personnes susceptibles d'intégrer cette nouvelle composante.

M. KABILA indique ne pas avoir voulu perturber la rentrée et que les arrêtés de nominations sont en cours de finalisation. Les BIATSS et les enseignants ont reçu leurs arrêtés d'affectation à l'IT2S. Un conseil d'administration provisoire est en cours de constitution et un logo IT2S est presque déterminé.

M. DULION ajoute que les BIATSS ont été affectés le 2 septembre et qu'ils ont été reçus la semaine précédente afin de les accompagner et leur faire visiter les locaux.

M. ARTIBA précise que la direction des STAPS va également être renouvelée.

M. DUBOC s'interroge sur les transferts des postes enseignants EPS. Qu'en est-il du poste 1/3 services des sports et 2/3 INSA HdF et des deux enseignants qui avaient été recrutés directement pour l'INSA HdF ?

M. DULION répond qu'il s'agit d'un poste en services partagés et qu'il revient sur l'IT2S. Les deux enseignants ont été recrutés pour l'UPHF et restent à l'UPHF.

M. DUBOC remarque que la direction de l'INSA HdF se trouve au bâtiment Carpeaux, qu'en est-il de la direction de l'IT2S ?

M. ARTIBA répond qu'elle se trouve également au bâtiment Carpeaux. En 5 ans, l'INSA HdF a été classée troisième sur sept, l'attractivité est fondamentale et les travaux de réhabilitation ne devraient pas tarder à commencer.

M. ARNAL indique que l'IT2S fonctionne même s'il manque un Responsable Administratif et Financier à l'heure actuelle.

M. DULION répond qu'un RAF va être nommé pour l'IT2S, il s'agit d'un agent interne disposant d'une expérience certaine.

M. KABILA ajoute qu'une communication sur l'IT2S a été faite sur le site de l'université.

- **Campagne d'emploi second degré**

M. DELCROIX présente la campagne d'emplois de l'UPHF et INSA HdF, il précise que le poste de PR CNU 02 (section de droit public) pour l'ISH est une agrégation du supérieur pour laquelle le calendrier ministériel exige un passage devant les instances avant fin octobre.

### **Rentrée 2025 - INSA HdF**

Recrutement de 3 PRAG/PRCE dans les disciplines suivantes :

- Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie
- Génie civil SII
- Architecture et Construction et en Informatique

### **Rentrée 2025 - UPHF**

#### **ISH**

Recrutement d'un PR CNU 02- Agrégation du supérieur, et d'un PRAG/PRCE en Lettres Modernes

## IUT

Recrutement de 5 PRAG/PRCE dans les disciplines suivantes :

- Science Eco. (Département GEA)
- Eco. (Département TCV)
- Génie Industriel spécialiste de la Qualité dans l'industrie (Département QLIO)
- Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie électrique (Département GEII)
- Sc. indus. de l'ingénieur Génie mécanique - mécanique ( Département GIM)

## Postes UPHF en service partagé à l'INSA

Recrutement d'un PRAG/PRCE en Mathématiques.

M. URBANIAK déplore le manque d'informations quant à la nature du poste vacant. S'agit-il de départs à la retraite ou des mutations ?

M. KABILA répond que l'information peut être donnée : un poste d'enseignant du 2<sup>nd</sup> degré devenu maître de conférences, un poste d'enseignant exclu, une mutation et le reste concernant des départs à la retraite. Deux postes UPHF ont été transférés à l'INSA HdF, il en reste dorénavant 3 à transférer.

M. URBANIAK se demande si les notifications budgétaires tiendront compte des transferts de postes de l'UPHF à l'INSA HdF.

M. DELCROIX répond que la demande est faite au ministère.

M. EDART ajoute que le courrier a été envoyé au ministère concernant le personnel administratif.

M. DULION ajoute que les moyens seront donnés et qu'il faut espérer que la demande soit actée dans la dotation.

## *Avis : Favorable à l'unanimité*

### **• Prime d'intéressement des lauréats ERC et lauréats d'autres prix et positions d'Excellence**

M. ARTIBA présente la prime d'intéressement des lauréats ERC et lauréats d'autres prix et positions d'Excellence suite à l'obtention d'une bourse d'Excellence du Conseil Européen de la Recherche par un enseignant chercheur.

Il s'agit d'un dispositif incitatif pour encourager le dépôt de candidature ERC et IUF et récompenser les lauréats mis en place à compter du 1er septembre 2024.

## Pour les candidats à une ERC

Les candidats à une ERC, dont les dossiers ont été validés par le bureau de la recherche, peuvent, sur demande, bénéficier d'un aménagement de service d'1/3 maximum pour la rédaction de leur candidature.

Lors du dépôt de candidature, une prime de 3000 euros brut sera attribuée au candidat. (versée sous forme d'intéressement (complément de la décision du CA du 15 décembre 2022 sur le régime d'intéressement)).

Les lauréats d'une ERC bénéficieront pendant la durée de celle-ci d'un aménagement de service de 128 HTD et ils se verront attribuer une prime annuelle de 18 000 euros brut pris sur le budget de l'ERC (versée sous forme d'intéressement (complément de la décision du CA du 15 décembre 2022 sur le régime d'intéressement)).

Pour les bénéficiaires du RIPEC C3, ces deux primes seront cumulables.

## Pour les candidats à une IUF

Les candidats à l'IUF, dont les dossiers ont été validés par le bureau de la recherche, peuvent, sur demande, bénéficier d'un aménagement de service d'1/3 maximum pour la rédaction de leur candidature.

Les lauréats d'une IUF se verront attribuer une prime annuelle de 6 000 euros brut (versée sous forme d'intéressement (complément de la décision du CA du 15 décembre 2022 sur le régime d'intéressement)) correspondant au doublement de la PEDR

M. URBANIAK remarque qu'il s'agit d'un dispositif qui attribue une prime, le candidat apporte-t-il de l'argent à l'université ?

M. ARTIBA, confirme et précise que tous les frais liés au candidat sont payés par l'Europe. Le candidat contribue au rayonnement et à l'image de marque de l'université.

M. HENON s'interroge sur le cadre général. Si les agents postulent en octobre, l'aménagement de service se fait-il sur l'année en cours ou sur N+1 ? Il indique que les enseignants chercheurs ne sont pas favorables et souhaitent avoir un rapport sur la personne choisie.

M. ARTIBA répond que l'aménagement de service se fait quand le prix est obtenu. L'université ne choisit pas les agents, il s'agit de l'Europe. Le cadrage global des primes donné par l'université est respecté par ce dispositif nouveau.

M. URBANIAK revient sur le principe de l'IUF. S'agit-il de délégation ? Est-on compensé à l'euro près dans la notification lors de l'attribution d'une prime ? La prime est-elle prise en charge ?

M. ARTIBA indique qu'il y a une compensation car les agents restent personnels de l'université. La prime est prise en charge en partie.

M. HENON remarque que la loi PECRESSE apportait une certaine indépendance aux universités. Est-ce que ce dispositif existe vraiment dans les universités françaises ?

M. ARTIBA confirme si le fond de roulement le permet. Il s'agit de décisions stratégiques qui doivent passer devant les instances.

*Avis : 2 abstentions SGEN CFDT*

• **Questions diverses**

M. HENON remarque que dans le contexte de l'élaboration de la loi de finances 2025, certains députés prévoient de revoir le financement de l'alternance qui concerne certains masters. Il faudrait penser à l'avenir à avertir les collègues responsables de composantes d'un éventuel souci de financement et d'accompagnement. Dans certaines universités des formations étaient à 100% en apprentissage avec un seuil de rentabilité de 21 étudiants alors qu'après analyse, on se rend compte qu'elles abondaient le bénéfice de l'université.

M. ARTIBA répond que les composantes ont été averties lors des comités de direction.

M EDART indique qu'avant 2020, le financement des apprentis se faisait de manière collective par la région et nécessitait un seuil de rentabilité afin de repérer les formations déficitaires. Dorénavant, le financement se fait de manière individuelle et ne pose plus de soucis.

M. DULION évoque le problème des restrictions budgétaires à venir. Si la mesure n'est pas générale mais ciblée sur certaines universités, l'UPHF ayant perdu beaucoup d'étudiants en formations initiales sera fortement impactée sur la dotation attribuée.

M. ARTIBA précise qu'il est d'autant plus nécessaire de se diversifier et de s'ouvrir à l'international.

M. URBANIAK s'interroge sur la proposition des OS de travailler sur les futures bases de données sociales. Est-il possible de disposer d'indicateurs en amont afin d'échanger sur certaines thématiques ?

M. DELCROIX répond que les rapport sociaux 2020 à 2023 avaient beaucoup de retard et qu'un comité de relecture pour l'année 2023 va bientôt avoir lieu. Concernant le bilan 2024, un groupe de travail sera constitué afin de recueillir les éléments désirés dans la base de données sociales et dans le rapport social unique. Les indicateurs nécessitent du temps et du travail.

M. DULION indique qu'une réunion sera prévue afin de pouvoir échanger et éviter d'individualiser les situations.

M. URBANIAK souhaiterait que lors des prochains CSA, un retour soit fait sur les premières actions mises en place concernant le plan d'actions égalité hommes femmes 2024-2026, le retour sur les campagnes d'entretiens professionnels, le bilan de la revalorisation des contractuels et la mise en place de groupes de travail sur la semaine de 4 jours. Enfin il souhaiterait savoir où en est l'enquête QVCT déjà évoquée lors d'un précédent CSA.

M. KABILA révèle un problème de logiciel quant à la mise en place de l'enquête QVCT, M. ANCEAU doit se rapprocher de Mme RENARD à la CAP.

M. DULION indique être en attente de proposition de dates pour la mise en place des groupes de travail. Concernant l'enquête QVCT, Mme RENARD ne doit pas effectuer le travail à la place des personnes en charge de l'enquête.

En l'absence d'autres questions, M. ARTIBA remercie les membres et lève la séance à 12h00.

La Secrétaire,

Mme LECOMTE Christelle

Le Secrétaire adjoint

Mme DAIFI Nabilla

Le Président,

Pr. A. ARTIBA



**REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF**

<b>Membres titulaires</b>		<b>Membres suppléants</b>	
<b>SGEN-CFDT</b>			
GOICHOT François		BRISE Sophie	X
TURPIN-WINTER Hélène		DENEUX Dominique	
HENON Pierre	X	DAIFI Nabila	X
<b>UNSA-EDUCATION avec le SNPTEs</b>			
ANCEAU Jean-Hubert		DUBOC Jean-Philippe	X
REVAUX Thierry	X	NASSAR Georges	
BLEUSE Valérie		BOURDEAU Priscilla	
CHIKH Djanet		DEPRES Virgile	
<b>FSU</b>			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier		LEMAIRE Christelle	X
URBANIAK Rodolphe	X	MARECHAL Christophe	
ARNAL Thierry	X	DRUBA Nadège	

x présents

X présents avec voix délibérative

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF**

ARTIBA Abdelhakim, Président	X
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF	
HARMAND Souad, Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. EDART Cédric, Directeur Général des services de l'INSA HdF	X
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	X
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	X

**MEMBRES DE DROIT**

DULION Philippe, Directeur Général des Services	X
DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines	X

**MEMBRES INVITES**
